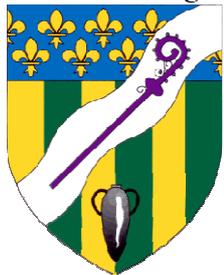


Condé-sur-Vesgre



CONDE SUR VESGRE

FLASH INFOS ETE 2014

Mairie :

37, rue de la Vesgre
78113 CONDE SUR VESGRE
Téléphone : 01.34.87.04.30
Télécopie : 01.34.87.01.75

Internet : www.mairie-condesurvesgre.fr
E-mail : mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

A compter du 7 juillet jusqu'au 30 août 2014
Lundi et jeudi --> 09h30-11h30/14h30-17h00
Mardi et vendredi --> 09h30-11h30/15h00-17h00
Mercredi et samedi --> 09h00-12h00
**Fermeture exceptionnelle le samedi
du 14 juillet au 15 août inclus**

RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

HORAIRES DES ÉCOLES A.B.C.

Ecole Maternelle de Bourdonné : maternelles - **pas d'activités périscolaires**

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h50 à 11h50 et 13h45 à 16h05
- Samedi : 8h50 à 11h50

Ecole Primaire de Condé sur Vesgre : CP - CE1

- Lundi et Jeudi : 8h45 à 11h45 et 13h35 à 16h35
- Mardi et Vendredi : 8h45 à 11h45 et 13h35 à 15h05 - **Activités Périscolaires de 15h05 à 16h35**
- Samedi : 8h45-11h45

Ecole Primaire d'Adainville : CE2 - CM1 - CM2

- Lundi et Jeudi : 8h35 à 11h35 et 13h25 à 14h55 - **Activités Périscolaires de 14h55 à 16h25**
- Mardi et Vendredi : 8h35 à 11h35 et 13h25 à 16h25
- Samedi : 8h35 à 11h35

Les activités seront organisées et menées par l'IFAC



CANTINES SCOLAIRES

Dossiers à demander à la Mairie du village où l'enfant est scolarisé

Adainville : mairiedadainville@wanadoo.fr
Bourdonné : mairie.bourdonne@wanadoo.fr
Condé Sur Vesgre : mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr

TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ECOLES DU REGROUPEMENT A.B.C.

Dossiers d'inscription auprès du SIVOM ABC
Renseignements : 01 30 88 04 88 ou
abc_sivom@orange.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Dossiers à retirer directement à la garderie située à côté de la Mairie de Condé sur Vesgre au 37 rue de la Vesgre ou par mail à l'adresse suivante : alsh.condesurvesgre@gmail.com
Pour plus de renseignement contactez directement la directrice Melle Mélanie FOLLIN au 06 46 07 02 56.

ÉTUDE DIRIGÉE Pour les enfants du CP au CM2

Conditions et inscription au SIVOM ABC
Tel : 01 30 88 04 88 ou abc_sivom@orange.fr

TRANSPORT SCOLAIRE « COLLÈGE F. MAURIAC »

1. Formulaire de demande de carte disponible en mairie,
 2. Dépôt du formulaire complété et visé par le collège à la CCPH 22 porte d'Épernon - 78550 Maulette accompagné d'un chèque de 102.10 euros à l'ordre du Trésor Public.
- Le CCAS de Condé sur Vesgre participe à hauteur de 50% du montant total sur demande écrite accompagnée de la copie de la carte de transport et d'un RIB. Le dossier complet est à déposer en Mairie.

A CONDE SUR VESGRE...

OUVERTURE DE COMMERCES A CONDE SUR VESGRE

« DES PRÉS À L'ASSIETTE »

Cathy ouvre sa boucherie

Le 4 juillet 2014 près de la boulangerie.

Elle vous propose des produits locaux (viande de l'élevage de la ferme de Bois Champeau)



« GRIS LAPIN »

Installe son joli terrier début septembre dans la Grange des Hirondelles.

Karine vous proposera objets, meubles pour une décoration de charme, art de la table, linge de maison, fleurs et plantes

www.grislapin.com



GRELE DU DIMANCHE 8 JUIN 2014

Si vous avez constaté des dégâts suite aux violentes averses de grêle constatées à Condé, une attestation peut vous être délivrée par la Mairie pour compléter votre demande D'indemnisation auprès de votre assureur.

INFORMATIONS URBANISME

Vous cherchez des informations sur les règlements associés au zonage du POS : vous pouvez accéder à celles-ci par le site de la CCPH à l'adresse suivante :

<https://geox3.infotp.com/payshoudanais/index.php>
Suivre « accès libre, entrée, plans »



TAGS

Nous l'avons tous constaté, un graffeur œuvre sur Condé.

Le problème est de savoir si pour l'auteur ces tags ont pour objectif de communiquer ou juste de dégrader le mobilier urbain.

❖ Dans le premier cas, nous invitons le graffeur à nous contacter pour voir ensemble comment trouver une solution pour lui permettre de s'exprimer sans causer de dégâts.

❖ Dans le deuxième cas, si les tags continuent de se multiplier, le graffeur (ou ses parents s'il est mineur) s'expose à des poursuites et au remboursement des frais engagés pour la remise en état des supports.

Pour ouvrir un dialogue, contactez Mme Jean au 01 34 87 04 30 ou par mail sur le site de la mairie.



VOTRE AGENCE POSTALE RESTE OUVERTE TOUT L'ÉTÉ

Les horaires sont inchangés :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30

Mercredi et samedi de 9 h à 12 h

ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants aura lieu
LE JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014.

Nous vous rappelons que vous devez sortir vos encombrants uniquement la veille au soir.

BRUIT

Si vous envisagez de réaliser des travaux engendrant du bruit pendant vos temps libres, nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires suivants :

➤ du lundi au vendredi de 8h à 20h,

➤ Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

➤ **Le dimanche et jour férié : INTERDIT**

ELAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES

D'une propriété sur l'autre ou sur la voie publique, les dépassements de branchages sont souvent à l'origine de conflits de voisinage. Pensez à entretenir régulièrement vos arbres, arbustes et haies à hauteur de 2 m de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, l'éclairage public et les câbles électriques ou téléphoniques.

FEUX DE JARDINS

Nous vous rappelons que les feux de jardin sont strictement interdits toute l'année par arrêté préfectoral – Art. L 451.

Plus d'information sur :

<http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/santeetsolidarite/re-glementsanitaire>.

DIVAGATION DES CHIENS

Tous les chiens, même les plus petits doivent être tenus en laisse sur l'espace public (arrêté Préfectoral et Municipal).

Il en va de l'intérêt même des propriétaires. La commune a signé une convention de partenariat avec la SACPA (Fourrière canine) qui est contactée à chaque récupération de chiens errants. Il en est de même pour les chats laissés à l'abandon.

Ne laissez pas s'échapper votre animal de votre propriété et veillez à ce qu'il porte un collier avec vos coordonnées, ce qui lui évitera un séjour en fourrière.

LOISIRS ET MANIFESTATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

LE SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2014
À LA SALLE POLYVALENTE

A.B.C.
DE 14H À 18H

Venez découvrir les activités
proposées et vous inscrire



CENTENAIRE DE L'HÔPITAL DE HOUDAN

Exposition dans la chapelle - Visites libres
Dates et renseignements au 01 30 46 99 70

Visites guidées de l'hôpital par l'OTPH
LES 6 AOÛT, 3 SEPTEMBRE ET 20 SEPTEMBRE
DE 14 H À 16 H.

Renseignements et inscriptions : 01 30 59 53 86

BROCANTE VIDE GRENIER

Organisée par le Comité des Fêtes de Condé

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2014

DE 8H30 À 17H30

Inscription en mairie ou sur le site CFCV78

-10% jusqu'au 31 juillet

Renseignements : Tel 06 72 17 68 83 ou
contact@cfcv78.fr



CONDÉ PARTICIPE À « VERT LES YVELINES »

LES 17, 20 ET 21 SEPTEMBRE 2014

Randonnées –découverte de l'histoire
et de l'environnement de Condé.

Circuits guidés et commentés.

Départ à l'étang de Condé à 9 h.

Durée 3h à 3h30

Réservation et renseignements :
vert-les-yvelines.fr ou 01 39 07 85 02



JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2014

❖ EXPOSITION : Les Français et la guerre 1914/1918.
« Les poilus de Condé sur Vesgre »

Dans l'ancienne école de Condé, de 10 h à 12h30 et de 14 h à 18 h

❖ CIRCUIT-RANDONNEE découverte de l'histoire et des patrimoines de notre village.
Départ à 9h à l'étang, dégustation de plantes sauvages locales. Durée 3 h 30

Renseignements : F. Lion au 01 34 87 07 49 ou 01 34 87 04 30

Mail : lion.florence@wanadoo.fr



RAPPEL

REPAS DU DIMANCHE 13 JUILLET 2014

Nous vous rappelons que la commune organise le repas du 14 juillet offert au Condéens et Condéennes.

Nous comptons sur votre présence et votre participation pour ce moment de convivialité qui sera suivi de
quelques jeux à l'ancienne pour les petits et les grands!!

Afin de renouer avec une sympathique tradition, n'oubliez pas de venir avec vos couverts et de votre serviette.

Réservation à déposer en Mairie avant le 7 juillet 2014

NOM :

Adresse :

Nombre de personnes : Enfants (moins de 10 ans) : Adultes :

Participants extérieurs : adulte ou enfant de plus de 10 ans : x 10€ =

enfant de 10 ans et moins : x 5€ =

Règlement à remettre en Mairie avec l'inscription (chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces)



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

PROPRIETAIRES DE PISCINES PRIVEES

Le **SIVOM ABC Assainissement Collectif** vous informe que les eaux de vidange de votre bassin doivent être neutralisées avant d'être rejetées dans le réseau d'eau pluviale ou sur votre parcelle.

Ces eaux ne doivent en aucun cas être déversées dans le réseau d'assainissement collectif, sous peine de sanction.

Votre pisciniste pourra vous renseigner sur les dispositifs de neutralisation préconisés pour votre installation.



LE SIAEP FR VOUS INFORME

Des travaux de remplacement de canalisations d'eau potable vont être effectués à Saint Léger en Yvelines à partir du **Lundi 7 juillet 2014**.

Ces travaux dureront 2 mois et entraîneront des déviations et des circulations alternées dans St Léger en Yvelines.

VIE QUOTIDIENNE

CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Si vous voyagez dans l'Union Européenne ou en Suisse, procurez-vous la Carte d'Assurance maladie CEAM.

Cette carte est nominative et individuelle, elle atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et permet votre prise en charge médicale dans toute l'Europe.

Demande par internet sur votre compte ameli.fr, par tel au 3646 ou sur place dans votre Caisse d'Assurance Maladie.

Prévoir un délai de 15 jours. Si vous n'êtes plus dans les délais, votre caisse vous délivrera un certificat provisoire valable 3 mois.



TRANSPORTS SCOLAIRES ADAPTES

SERVICE PROPOSÉ PAR LE STIF AUX ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DONT LE HANDICAP EST RECONNU PAR UNE MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- ❖ Elèves du privé ou du public, général ou professionnel, établissement sous contrat.
- ❖ Étudiants du secondaire, selon le statut de l'établissement.
- ❖ Apprentis en Centre de Formation en Apprentissage CFA.
- ❖ Stagiaires suivant un stage en lien avec la scolarité, avec convention de stage.

Démarches, conditions et renseignements sur www.stif.info

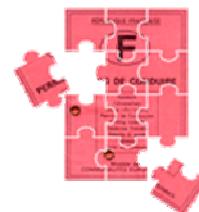
OU EN ETES VOUS AVEC VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?

AVEZ-VOUS TOUS VOS POINTS ?

Pour vérifier : www.telepoints.info

S'il vous manque des points et que vous souhaitez les récupérer, des stages de sensibilisation au risque routier sont régulièrement organisés à proximité de Condé.

Pour vous renseigner sur ces stages : www.stage-recuperation-points.com



Bonnes vacances